

## **Commission informatique de la Faculté des lettres (CIF Lettres)**

Séance du 23 février 2022, 10h - 11h45, salle L502

Présents : Mmes C.-L. Mottaz-Jiang et F. Zay, MM. L. Baumer (président), L. Cau (Distic), P. Grespan, P. Schubert et P. Coet

Excusés : Mme B. Joyeux-Prunel, MM. J. David et R. Wetzel

\*\*\*\*\*

### **Budget d'investissement 2022**

La Faculté dispose de 91'080 F pour l'exercice 2022.

Mme F. Zay, dans la perspective d'un éparpillement des lieux d'enseignement par suite de la fermeture du bâtiment central l'été prochain, suggère une plus grande souplesse dans l'attribution d'ordinateurs portables. Ces deniers répondront mieux aux nouveaux besoins de mobilité des enseignants. M. P. Grespan répond que la politique actuelle consiste à acheter le plus possible de portables et à recycler les postes fixes récupérés en les remettant à niveau. Il signale le problème posé par le prix plus élevé des ordinateurs *Apple*, que bon nombre d'enseignants demandent.

Décision : la commission confirme le choix possible entre un ordinateur fixe et un portable, mais exclut par principe l'achat d'ordinateurs *Apple*. Elle maintient la possibilité, sur demande motivée, d'obtenir un portable *Apple* pour autant que le demandeur finance sur un fonds propre le surcoût d'une telle acquisition. Le plafond est fixé à 1'200 F pour un ordinateur standard et à 1'400 F pour un ordinateur avec écran tactile.

### **Equipement audiovisuel des salles du bâtiment des Philosophes**

Se référant au projet d'équipement des salles de cours (cf. projets COINF), Mme F. Zay s'inquiète du possible ralentissement du renouvellement du parc de la Faculté. Elle demande également pour quelle raison des portables seront préférés à des tablettes tactiles, qu'elle trouve plus pratiques. M. P. Grespan confirme la mise à disposition de portables, probablement dans des casiers fermés, pour les quelques utilisateurs qui n'auraient pas d'ordinateur portable. Ce choix est dicté par les moyens disponibles et par le manque de place dans les salles de séminaires. L'objectif est aussi de standardiser l'équipement disponible dans les salles, ce qui n'est pas le cas dans le bâtiment central.

Le président suggère de laisser passer la rentrée et de tirer un bilan après quelques mois. Il sera ensuite possible d'envisager une évolution ou modification de cet équipement.

### **Projets à soumettre à la COINF**

La commission préavise favorablement le projet d'équipement des salles de cours aux Philosophes. Elle lui donne une priorité haute.

Projet de développement de la chaîne de numérisation des sources : ce projet soulève principalement deux questions, celle du besoin réel d'une contribution COINF en regard des financements d'ores et déjà obtenus, et celle de l'utilisation concrète du montant sollicité. Le président demandera à M. Gabay des budgets recettes et dépenses détaillés. Dans cette attente, la commission suspend sa décision.

Projet de prototypage d'un système de documentation et d'analyse de modèles 3D dans l'espace public : M. P. Schubert s'interroge sur la pérennité de ce projet et notamment des données récoltées. Le président précise qu'il s'agit d'un projet pilote dont le développement ultérieur fera l'objet de discussions avec l'Etat, soit l'office du patrimoine et des sites. M. L. Cau s'étonne du faible montant prévu pour rétribuer un ou une informaticienne en regard de l'ampleur de la tâche. Il demande également des garanties concernant l'accès aux codes de programmation et l'intégration de ce SI dans l'environnement institutionnel. La commission donne une priorité haute à ce projet, mais attend de M. L. Nerima des précisions sur ces différents aspects du projet.

### **Laboratoires de langue**

Un nouveau laboratoire de langue sera créé aux Philosophes après la fermeture du bâtiment central. Pour des raisons réglementaires (surface disponible et distance entre les meubles), ce laboratoire comptera 25 et non 30 places. Un devis a été demandé à *Télévic Education*, dont le montant s'élève à 19'914 Euros, afin de disposer d'un laboratoire techniquement à jour (logiciels, licences et interfaces).

A noter qu'un laboratoire de langue « de réserve » sera installé dans la salle de Mirabeau, avec ses 15 places. Sa configuration sera identique à celle des laboratoires en B102 et B319. La commission préavise favorablement cette dépense, que devra couvrir le budget d'investissement de la Faculté (voir *supra*).

Le devis doit encore être soumis au décanat.

### **Logiciels spéciaux**

Un récent recensement des besoins concernant la version payante du logiciel DeepL a largement dépassé les attentes (et moyens prévus par la Distic), soit 90 demandes pour une quarantaine attendues. La commission s'interroge sur le besoin réel de disposer de ce logiciel et plus généralement d'autres logiciels payants et coûteux. La multiplication de ces logiciels, devenus nominaux, soulève la question de leur suivi si le besoin disparaît ou si le ou la bénéficiaire quitte la Faculté.

Décision : les secrétariats seront équipés de DeepL et chargés de procéder, à la demande, à des traductions. Il sera rappelé aux demandeurs qu'il existe aussi une version gratuite et performante de cet outil.

Les requêtes pour d'autres logiciels payants (*Adobe Pro, Photoshop, Adobe InDesign, etc.*) seront refusées et d'autres produits, gratuits ou moins onéreux, seront proposés. Une dérogation ne sera acceptée que si la demande démontre que seul le logiciel requis couvre les besoins. La dépense restera en principe à la charge du département ou de la subdivision. Le service de campus mettra en place un suivi des licences

### **Divers**

Le président demande aux membres de la commission de lui communiquer les objets qui devraient être inscrits à l'ordre du jour de la COINF.

PCO/24.02.2022